

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2021 à 13H00

Date de la convocation : 3 juin 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 09 juin 2021 à 13h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres absents excusés : Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Eric CABROLIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN.

Membres ayant donné procuration :

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Patrick SAUZEDDE à Jean-Eric GARRET
Georges LOPEZ à Tony BERNARD
Daniel BALISONI à Olivier CHAMBON

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DE THIERS
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANAH
AU TITRE DE L'INGÉNIERIE DE SUIVI-ANIMATION 2021**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180712-14 du 12 juillet 2018 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG de Thiers n° 063-02-18 du 12 octobre 2018 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

19

Membres du Bureau représentés :

5

Total votants :

24

Le rapporteur expose que, dans le cadre du suivi-animation du PIG de Thiers, une aide peut être sollicitée chaque année auprès de l'ANAH. Celle-ci est mobilisable tant sur la part fixe de l'animation faite en régie (35% du montant HT), que sur sa part variable (prime forfaitaire par dossier, dont Habiter mieux).

Conformément aux engagements pris par l'ANAH, l'État et la Communauté de communes dans la convention PIG n°063-02-2018 signée le 12/10/2018, le plan de financement au titre de l'ingénierie de suivi-animation de l'année 2021 est le suivant :

	Dépenses HT (prorata 2020)	Recettes			
		ANAH			Autofinancement
		Part fixe	Part variable	Habiter mieux	
Régie	72 000,00 €	25 200,00 €	7 580,00 €	8 960,00 €	30 260,00 €
Total	72 000,00 €	72 000,00 €			

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention auprès de l'ANAH selon le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 24

Membres présents : 19

Membres représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

